

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 9

Artikel: Tracteurs agricoles et circulation
Autor: Huber, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tracteurs agricoles et circulation

Conférence de M. René Huber, Commandant de la Police cantonale vaudoise, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association vaudoise de propriétaires de tracteurs, du 11 février 1965.

La statistique des accidents survenus en Suisse durant l'année 1963 révèle que, dans le canton de Vaud, il y eut cette année-là 76 accidents dans lesquels ont été impliqués des tracteurs agricoles.

C'est le chiffre absolu le plus élevé pour un canton. Toutefois, pour en faire une juste appréciation, il convient de le comparer avec le nombre des tracteurs agricoles en circulation. Or, dans le canton de Vaud, il y a eu, en 1963, 8800 tracteurs agricoles immatriculés en chiffre rond. Il s'ensuit que le pourcentage d'accidents survenus avec ces engins est de 0,85. Un autre canton — celui du Valais — a un chiffre relativement beaucoup plus élevé, soit 37 accidents pour 1400 tracteurs en circulation, ce qui correspond à 2,64% accidents. En troisième rang, se trouve le canton de Schwyz, avec 15 accidents qui représentent un 0,75% par rapport au nombre de tracteurs agricoles en circulation.

Si l'on compare enfin le canton de Vaud à ceux des cantons suisses dont le caractère agricole est le plus voisin, on constate qu'en Thurgovie, le pourcentage n'est que de 0,52 et qu'Argovie, Berne et Schaffhouse ont un pourcentage respectif de 0,43, 0,42 et 0,41, c'est-à-dire que le nombre proportionnel d'accidents survenus dans ces cantons est de moitié moins élevé que celui enregistré dans le canton de Vaud. A Fribourg, le pourcentage n'est plus que de 0,38 et à Lucerne, il ne dépasse pas 0,3.

Pareille situation est de nature à faire réfléchir. Il convient néanmoins de relever encore qu'en 1964 il n'y a eu que 62 accidents dans le canton de Vaud, ce qui ramène l'ancien taux de 0,85% à celui de 0,69%. C'est certainement une amélioration, mais il n'en reste pas moins que le canton de Vaud reste, dans ce domaine, l'un des cantons les plus meurtriers de Suisse.

Dès lors, il faut rechercher les causes des accidents survenus, afin d'envisager les moyens qu'il y a lieu d'utiliser pour qu'à l'avenir la diminution constatée en 1964 soit encore plus importante et plus réconfortante. A cet égard, l'étude des accidents mortels est particulièrement significative. Le canton de Vaud a déploré trois accidents mortels en 1963 et six en 1964, soit un total de neuf accidents mortels en deux ans. Sur ce nombre, sept accidents sont dus à des pertes de contrôle de l'engin, consécutives à des fautes parfaitement évitables et qui ont eu pour effet de faire dévaler le tracteur au bas d'une pente ou de le renverser, en raison de la présence d'un obstacle qu'avec un peu plus d'attention l'on aurait remarqué. Un huitième accident a été consécutif à une collision sur une route principale entre un tracteur et une voiture; il s'agit donc d'un pur accident de circulation. Quant au neuvième, il a eu pour cause la mauvaise position d'un tiers

sur une remorque qui a été secouée, ce qui a précipité ce tiers à terre. C'est donc manifestement la perte de contrôle qui est de loin la cause la plus fréquente des accidents mortels. Si l'on examine ensuite les causes de tous les autres accidents dans lesquels on n'a eu à déplorer que des blessures ou même que des dégâts matériels, c'est de nouveau la perte de contrôle qui apparaît comme la cause la plus fréquente.

Outre le renversement de l'engin sur des pentes ou sur des sols inadéquats, l'absence de freinage de l'engin lui-même ou de la remorque, ainsi que la mauvaise tenue des passagers sur le tracteur ou sur la remorque constituent les autres causes d'accidents les plus fréquents. C'est dire que la presque totalité des drames survenus dans l'emploi des tracteurs agricoles a pour cause une méconnaissance non seulement des possibilités, mais encore et surtout des servitudes de ce genre de véhicule. Trop nombreux sont encore ceux qui ne réalisent pas qu'un tracteur est un engin délicat à piloter, un engin haut et court — donc peu stable — dont la force considérable donne un sentiment de puissance sans limite, alors que celle-ci se trouve à chaque instant diminuée et réduite par la nature du sol et par le rapport entre le propre poids de l'engin et celui des charges qu'il remorque. Les usagers en général ne réalisent pas le danger permanent qui grève l'utilisation d'un tracteur qui, par ailleurs, est appelé à rendre les services les plus précieux. Cette méconnaissance concerne aussi bien le manque de stabilité de la machine que son manque d'adhé-



Pour entrer dans le chemin conduisant à sa ferme, le conducteur du tracteur a appuyé à droite afin de virer perpendiculairement à la route. Faute de signes suffisants de sa part, un automobiliste a poursuivi à droite et le choc s'est produit au moment où le tracteur revenait sur sa droite.
Résultat = 1 blessé grave.

rence et, enfin, que les conséquences des poussées qu'il subit, étant donné que le poids du tracteur est la plupart du temps nettement inférieur à celui des charges qu'il tire. Il convient donc que nos agriculteurs se renseignent et soient toujours mieux renseignés sur les caractéristiques d'un engin d'emploi journalier. On ne peut pas dire qu'actuellement les mises en garde à ce propos soient insuffisantes. Les associations de propriétaires de tracteurs agricoles ont organisé, en 1963 et 1964, une série de cours avec le concours des autorités de police et l'on pouvait penser que nombreux seraient les propriétaires de tracteurs agricoles qui viendraient s'instruire. Or, on a pu constater que la fréquentation des cours était nettement inférieure à ce à quoi l'on pouvait s'attendre et cela particulièrement dans le canton de Vaud. Doit-on déduire de ce manque d'intérêt pour les questions de prévention une des raisons ou même la raison qui expliquerait que, dans le canton de Vaud, le pourcentage d'accidents soit le plus élevé? Si la réponse à cette question n'est pas aisée, on doit toutefois tirer de ce qui précède que le peu de fréquentation des cours témoigne du peu d'intérêt pour l'étude des possibilités et des servitudes d'un tracteur que l'on a trop souvent tendance à prendre pour la solution idéale à tous les problèmes de transports agricoles, quelles que soient les conditions de lieu et du moment.

Il convient également de relever que les propriétaires de tracteurs agricoles ont encore d'autres possibilités pour s'instruire. A part les cours préparatoires destinés aux candidats au permis pour véhicules automobiles agricoles, l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture, de même que l'Association centrale suisse des propriétaires de tracteurs agricoles éditent une documentation du plus haut intérêt, de nature à renforcer la prévention des accidents. Des concours sont en outre organisés, afin d'allier le plaisir à la réflexion. Dans cet ordre d'idée, la Coupe des jeunes agriculteurs, qui a été organisée sur le plan fédéral à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964, a constitué un facteur important dans le domaine de la prévention. Nous ne pouvons qu'encourager ceux qui se sont dévoués pour l'organisation de telles manifestations à persévirer, car il n'y a aucun doute qu'ils apporteront ainsi une contribution efficace à la lutte contre les accidents. La création récente d'un Centre suisse pour des cours techniques à Riniken, ainsi que d'un Centre romand projeté à Granges-Verney dans le canton de Vaud sont des éléments supplémentaires très favorables au développement de la prévention.

Mais si la connaissance des possibilités techniques du tracteur est indispensable, il est nécessaire, par ailleurs, de développer également la parfaite connaissance des règles de la circulation et tout spécialement des règles propres aux tracteurs agricoles imposées par la lenteur de déplacement de ces engins dans un trafic toujours plus dense et rapide. On peut même dire qu'à elle seule, cette connaissance des règles légales est insuffisante et qu'il faut aller au-delà pour inculquer à chacun le sens des égards que l'on doit à son prochain. C'est en effet la tâche principale qui incombe



Sur un chemin en pente, enneigé et glissant, le conducteur d'un tracteur sans remorque est néanmoins surpris. Son véhicule, prenant de la vitesse, se renverse.
Résultat = 1 mort.

actuellement et qui déborde largement le cadre légal. Il faut éduquer les usagers et nous pensons qu'aucune des bonnes volontés qui pourrait se manifester dans ce domaine ne sera vaine.

Si l'on examine maintenant le problème des accidents de circulation dans son ensemble, on est amené aux conclusions suivantes:

Il y a presque 100 ans, un publiciste française écrivait que «une nation n'est capable de maintenir l'ordre dans son sein, d'aspirer à la liberté, de définir sa grandeur qu'à l'aide d'un sacrifice perpétuel et voulu de l'intérêt particulier à l'intérêt général.» Ce faisant, ce publiciste a mis en évidence l'une des constantes du problème humain de tous les temps, celle de l'adaptation de la vie de chacun dans la vie collective. Or, aujourd'hui plus que jamais, alors que la vie collective prend toujours plus d'ampleur, on constate que l'individu multiplie les récriminations à l'encontre des règlements qui ont pour objet de faciliter à chacun l'exercice des droits que lui permet la vie collective. En d'autres termes, il faut plus que jamais que l'individu apprenne à vivre en collectivité. Il doit, en quelque sorte, faire un «apprentissage social» afin de saisir réellement que, précisément parce que nous vivons en pays démocratique, notre liberté d'action finit là où commence celle des autres. Si chacun parle à tout instant de ses droits, il est regrettable de devoir constater que rares sont ceux qui parlent de leurs obligations, soit entre autres des règlements qui ont pour objet de permettre à chacun de vivre libre dans un cadre collectif. Ces considérations concernent avant tout les problèmes actuels de la circulation. On peut, en effet, ramener la presque totalité des accidents que chaque matin ou chaque soir on peut lire dans son journal à cette raison unique: l'homme

ne respecte pas ses semblables, c'est-à-dire il n'a pas encore achevé son «apprentissage social». Et c'est bien là pourquoi il convient de donner toujours plus d'importance à la prévention en matière de circulation. C'est elle qui, à la longue, façonne les individus pour les amener à saisir l'importance du respect de ses semblables. La police l'a compris, elle qui d'organe sanctionnant se mue toujours plus en organe de prévention. Elle s'efforce de convaincre les citoyens des raisons qui justifient l'existence de telle ou telle règle et elle est aidée, à cet effet, par la presse, la radio, la télévision, les clubs et les nombreuses associations qui ont compris toute l'importance qui devait être donnée à la diffusion des problèmes ainsi posés.

La lecture des chiffres absolus des statistiques laisse croire qu'en dépit de la conjugaison de tous ces efforts, les accidents augmentent chaque année. Tel est bien le cas en chiffres absolus, mais il ne faut pas oublier qu'en même temps le nombre des véhicules en circulation a considérablement augmenté. On peut estimer que, durant les douze dernières années, ce nombre s'est augmenté d'environ 300%, alors que le nombre des accidents n'a crû que de 80%, de telle sorte qu'en définitive, le nombre proportionnel des usagers victimes d'accidents a diminué de moitié. Bien qu'une pareille constatation soit réjouissante, la situation ne permet pas encore de chanter victoire et c'est pourquoi il faut engager chacun à participer toujours plus activement à la lutte permanente en vue d'une circulation toujours plus fluide, toujours plus sûre et toujours plus agréable. Ce n'est qu'en ne négligeant aucune des possibilités qui s'offrent de convaincre le public de l'impérieuse nécessité, non seulement de mener le combat de la prévention, mais d'y intéresser toujours plus d'usagers, que la sécurité s'améliorera en matière de circulation. On ne fera jamais assez dans ce domaine et ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra au désir de chacun: sauver des vies.

Occasion

Nous offrons ramasseuse-chargeuse à fourrages «Harras-Landsberger» à un prix avantageux, ainsi que diverses remorques autochargeuses. Toutes ces machines sont à l'état de neuf.

Demandez-nous nos prix nets les plus justes.

Machines agricoles et industrielles, 9490 Vaduz FL, Herrengasse 68
Tél. (075) 2 35 14